

PORT-LA NOUVELLE, LE 16/10/2025

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS PREALABLE A UNE OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC PORTUAIRE - N° 2025-AMI-03**

1. Contexte

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) est publié par la SEMOP Port-La Nouvelle, concessionnaire du port de commerce de Port-La Nouvelle, à la suite de la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur privé en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public portuaire sur la Zone d'Activités Logistiques afin de mettre en œuvre une zone de stockage temporaire d'éoliennes en vue de leurs expéditions par voie maritime commerciale.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le présent AMI a ainsi pour objet de porter à la connaissance des tiers cette manifestation d'intérêt spontanée et de leur permettre de présenter une manifestation d'intérêt concurrente.

Il vaut également procédure de sélection préalable au sens de l'article L. 2122-1-1 du même code.

2. Caractéristiques du projet

Localisation : Port de commerce de Port-La Nouvelle – Secteur : Zone d'Activités Logistiques

Occupation projetée et conformité avec la destination du domaine public portuaire : Exploitation d'activités économiques en lien avec les quais du port historique. Ces activités doivent être de nature à contribuer au développement du trafic maritime du port.

Cette occupation a pour finalité de permettre l'utilisation temporaire de ce foncier comme espace de stockage des éoliennes en attente de leurs expéditions par voie maritime commerciale.

Date de début de l'occupation projetée : Novembre 2025 ;

Durée de l'occupation projetée : 3 mois jusqu'à fin Janvier 2026 ;

3. Modalités de participation

Contenu des manifestations d'intérêt concurrentes : Les manifestations d'intérêt devront comporter :

- Une présentation succincte du projet et de ses objectifs ;
- Le Kbis de l'entreprise, les justificatifs de capacités techniques et financières ainsi qu'une attestation d'assurance ;
- Les débouchés commerciaux visés ;
- Un planning de développement et d'organisation du projet ;
- La liste des permis et autorisations nécessaires avec calendrier prévisionnel si besoin ;
- Un descriptif de l'installation et de l'exploitation (Equipements prévus, Sécurité, Nettoyage, Gestion des flux depuis le port historique...).

Les dossiers incomplets seront rejetés. La SEMOP Port-la-Nouvelle garantit la confidentialité des projets reçus.

Appréciation des candidatures : Les manifestations d'intérêt concurrentes seront appréciées au regard de :

- Vision générale du projet et contribution à la stratégie du candidat ;
- Partenariats techniques et commerciaux ;
- Capacités financières et techniques ;
- Effets attendus sur les activités portuaires.

Les dossiers devront être rédigés en français. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. La SEMOP pourra inviter les candidats à un entretien.

Date limite de réception des manifestations d'intérêt concurrentes : Le mercredi 29/10/2025 à 12h00

Modalités pratiques : Pour recevoir le règlement de la consultation de l'AMI et/ou obtenir toute information complémentaire, les sociétés intéressées doivent adresser une demande par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique.

SEMOP PORT-LA-NOUVELLE
115 AVENUE ADOLPHE TURREL
11210 PORT-LA-NOUVELLE
FRANCE

grégoire.worko@pln-port.com

Indemnité : aucune indemnité ou compensation ne pourra être sollicitée auprès de la SEMOP Port-la-Nouvelle à raison de la participation au présent AMI.